

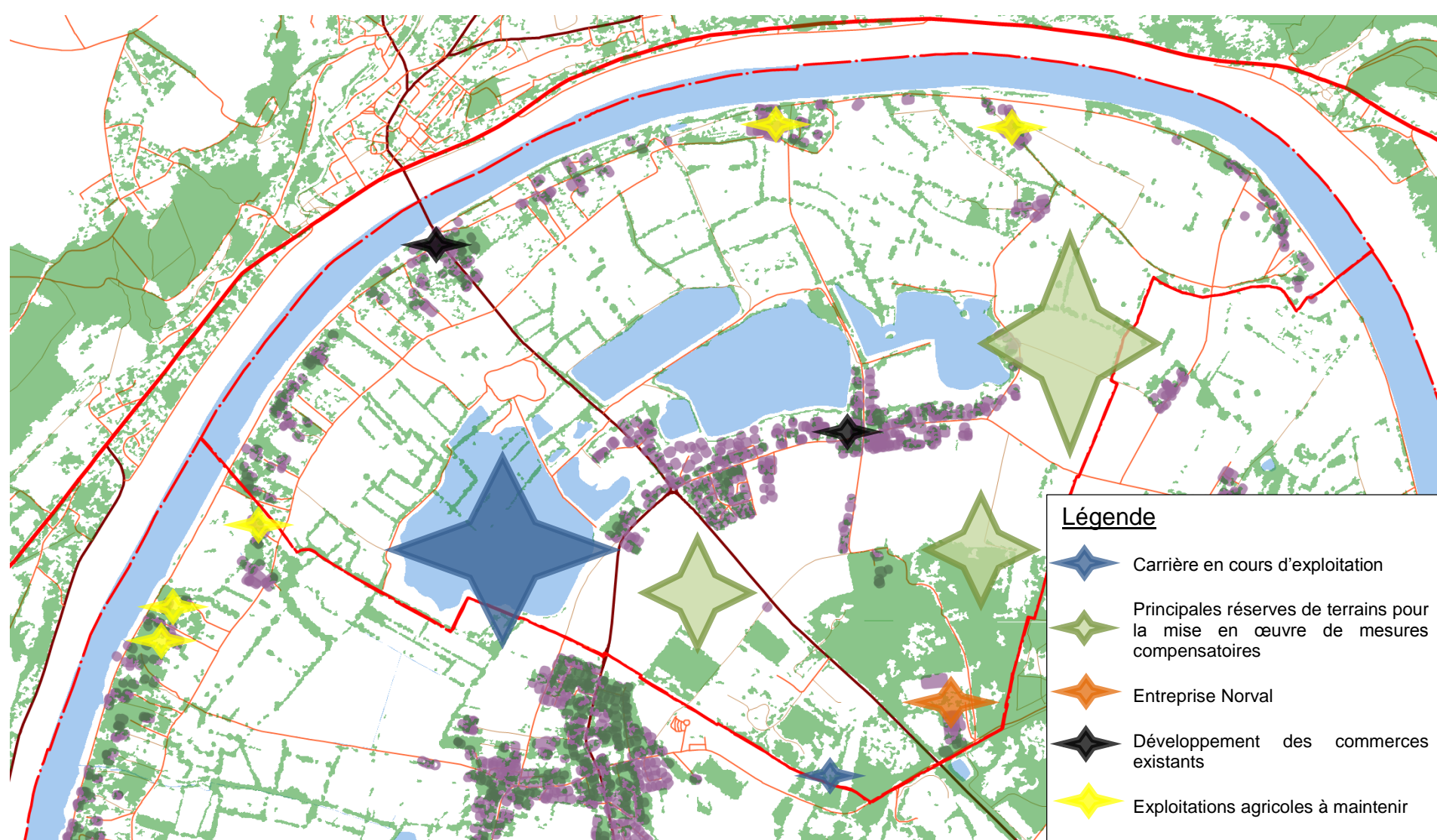
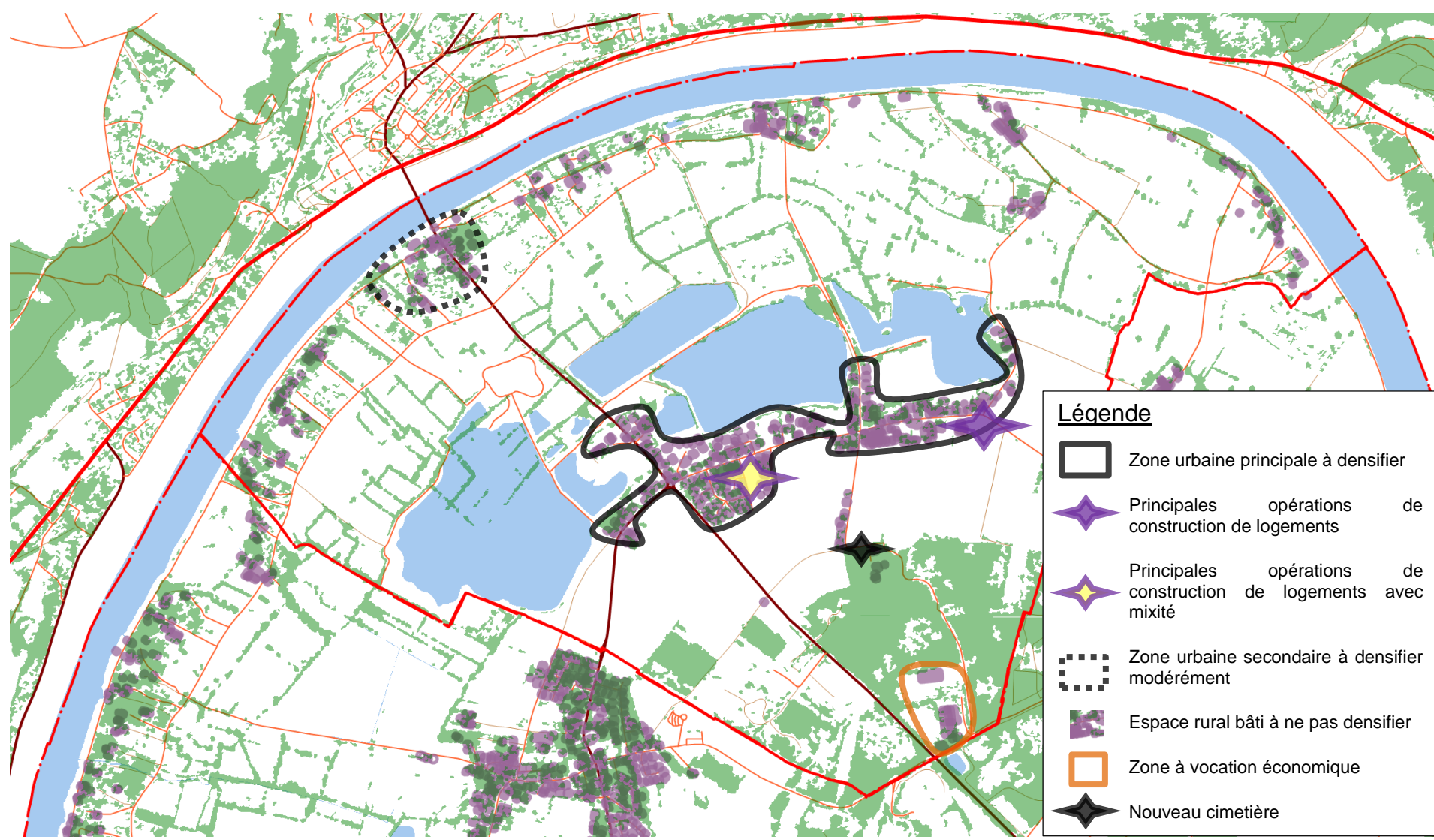
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables d'Anneville-Ambourville présente le projet communal pour les 10 prochaines années, organisé selon quatre axes stratégiques.

1. Organiser un développement doux et harmonieux, tirant parti des opportunités foncières restantes dans le bourg

► Adopter un rythme de construction de l'ordre de 3 logements par an, qui permettra de maintenir la stabilité de la démographie, dans la continuité des tendances des dix dernières années

- Diversifier le parc de logements (locatif et accession à la propriété)
- Lutter contre la sous-occupation des logements
- Utiliser l'espace de manière rationnelle, en privilégiant la construction sur le bourg, en fixant une densité d'au moins 15 logements par hectare et une consommation foncière limitée à 4 hectares en 10 ans
- Requalifier le cœur de bourg (école, salle polyvalente, mairie, église, restaurant)
- Créer des réserves en eaux pour assurer la sécurité incendie des zones d'habitat
- Prévoir l'extension du cimetière communal



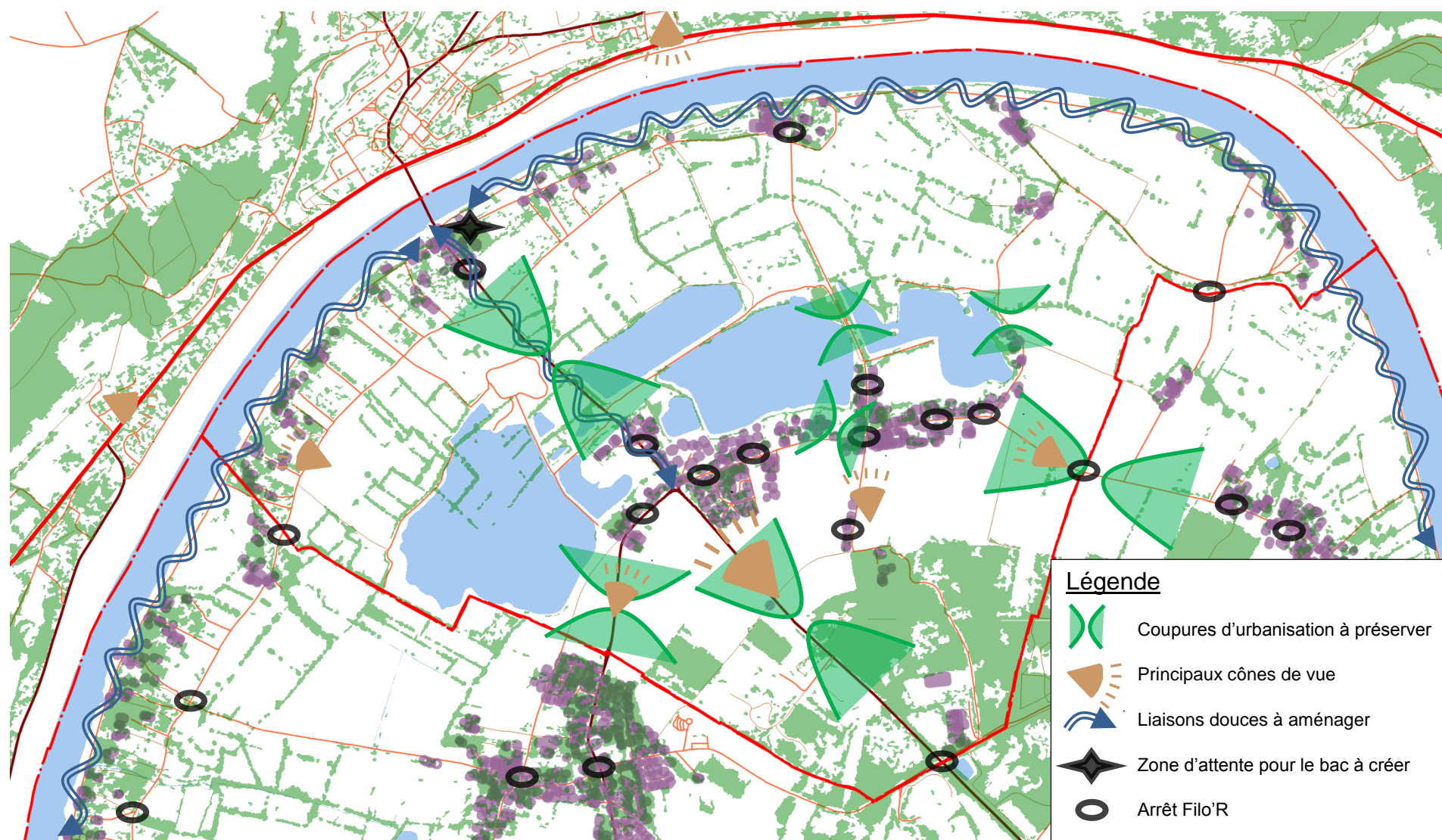
2. Créer de l'activité sur la boucle d'Anneville

► Accompagner la réduction de l'activité des carrières sur le territoire communal, en poursuivant l'exploitation des carrières déjà en activité et en facilitant l'utilisation de terrains pour mettre en œuvre des mesures compensatoires, en lien avec l'activité d'autres carrières de la boucle d'Anneville

- Encourager la création d'emplois à destination des actifs de la boucle d'Anneville
- Pérenniser et développer les implantations de commerces et services de proximité (cafés-bars, commerce multifonction, ...)
- Accompagner la transformation du bar du bac en brasserie
- Protéger l'agriculture communale

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables d'Anneville-Ambourville présente le projet communal pour les 10 prochaines années, organisé selon quatre axes stratégiques.



3. Protéger et mettre en valeur le cadre de vie

► Prendre en compte les caractéristiques paysagères du territoire, en maintenant les coupures d'urbanisation en bordure des axes routiers et de l'axe Seine, en prenant soin de l'intégration des zones urbanisées dans les grandes perspectives et les principaux cônes de vue et en imposant un accompagnement végétal de qualité des projets de construction

- Protéger les zones Natura 2000
- Prendre en compte les réservoirs et les corridors de biodiversité
- Prendre en compte le site inscrit
- Identifier les éléments de paysage naturel de qualité (prairies humides, réseau de haies, fossés, vergers, plans d'eaux)
- Protéger le patrimoine bâti remarquable

4. Limiter les besoins de déplacements et faciliter le fonctionnement du village

- Réduire la longueur moyenne des déplacements (emploi, habitat, commerces et services), en choisissant des secteurs de développement facilement accessibles depuis le centre du bourg et en lien avec l'offre de transports à la demande FILO'R
- Faciliter les déplacements à pieds et à vélo
- Réserver une zone d'attente pour le bac de Duclair